



**Mairie d'AUBY**  
Lancement Acquisition d'un véhicule  
de type L2H2  
Décision n° 2023/136/MP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire 2182

Considérant le DCE relatif au marché " Acquisition d'un véhicule de type L2H2" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 30 246.00 € HT soit 36 295.20€ TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1er :**

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Acquisition d'un véhicule de type L2H2, établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 30 246.00 € HT soit 36 295.20€ TTC ;

**Article 2 :**

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

**Article 3 :**

De compléter et d'envoyer l'avis de marché

**Article 4 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 27/06/2023  
Christophe CHARLES  
Maire  
  
Christophe CHARLES